Image not found or type unknown

Heures supplémentaires : augmentation du montant défiscalisé

Actualité législative publié le **06/05/2020**, vu **1033 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

Les heures supplémentaires effectuées depuis le 16 mars jusqu'à la fin de l'état d'urgence sont exonérées d'impôt sur le revenu dans la limite de 7500 euros.

Depuis le 1er janvier 2019, la rémunération versée dans le cadre :

- des heures supplémentaires effectuées au-delà de la durée légale de travail ;
- des heures complémentaires des salariés à temps partiel ;
- de la majoration de rémunération versée aux salariés en forfait jours en contrepartie du rachat de leurs jours de repos,

bénéficie d'une réduction des cotisations salariales d'origine légale.

Cette rémunération ouvre également droit à une exonération d'impôt sur le revenu. Son montant est limité à 5000 euros par an.

La loi de finances rectificative 2020 modifie cette limite pour les heures supplémentaires et complémentaires réalisées à compter du 16 mars 2020 et jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire.

Pour la rémunération des heures réalisées pendant la période d'urgence sanitaire, la limite est fixée à 7500 euros. Mais attention, pour les rémunérations des heures travaillées hors de la période d'état d'urgence, ce plafond reste fixé à 5000 euros.

https://www.assistant-juridique.fr/regime_social_heures_supplementaires.jsp

Articles sur le même sujet :

- Guide pratique de l'association
- Guide pratique de la SARL
- Saisir le Conseil de Prud'hommes
- Sanctionner un salarié
- Licencier un salarié pour faute
- Modifier un contrat de travail

- Mentions obligatoires d'une fiche de paie
- Exemple de fiche de paie

- Quelles sont les charges sociales prélevées sur un salarié ?
- Qu'est-ce que la déclaration sociale nominative (DSN) ?
- Contestation d'une fiche de paie : procédure à suivre
- Quel est le salaire minimum à verser à un salarié ?
- Peut-on fixer une rémunération différente pour des salariés effectuant le même travail ?
- Comment calculer les heures supplémentaires ?
- Heures supplémentaires : rémunération ou repos compensateur ?
- Les différentes primes salariales
- Suppression d'une prime : conditions
- Comment déterminer la classification professionnelle du salarié ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés